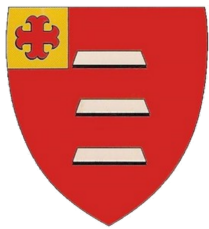


FRESNES

INFOS



FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

Numéro 328

Janvier 2025

À la une... une année chasse l'autre



Annie Lemoine,
maire de Fresnes-lès-Montauban,
vice-présidente à la CC Osartis-Marquion,
le conseil municipal,
le personnel communal

vous souhaitent une excellente année 2025
et
vous convient à la cérémonie des voeux le vendredi 17 janvier 2025,
à 19 heures, à la salle des fêtes de la commune.

*Une belle et heureuse
année à chacun
d'entre vous*

Dans ce numéro

- Cérémonie des vœux
- Souvenirs
- Inscriptions à l'école : rentrée de septembre 2025
- Collecte des déchets 2025
- Travaux parc des frênes
- Recensement de la population
- Neige et verglas : rappel
- Analyse de l'eau

Vœux de la municipalité 2025

Nous sommes heureux de vous convier à la cérémonie des vœux de la municipalité qui se tiendra à la salle des fêtes **le vendredi 17 janvier 2025 à 19 heures.**



De bons moments qui nous rassemblent



Dimanche 8 décembre 2024 : repas des aînés.

Rendez-vous à l'Aquarium le dimanche 7 décembre 2025 pour le prochain repas des aînés

Jeudi 12 décembre 2024 : atelier culinaire, goûter intergénérationnel, spectacle de chants et danses aux aînés. Spectacle préparé par les enseignantes des trois classes de Fresnes-lès-Montauban



Vendredi 20 décembre 2024 après-midi : passage du Père Noël dans les classes du RPI.

Le Père Noël a apporté à chaque enfant brioche, orange et chocolat ainsi que des livres pour chaque classe.

Vendredi 20 décembre 2024 : spectacle de Noël pour les enfants de la commune, leurs parents et grands-parents.

Des expériences...magiques.



Inscription à l'école : rentrée de septembre 2025

Vous pouvez dès maintenant inscrire en maternelle vos enfants nés en 2022 (obligation scolaire : 3 ans) et 2023.

Vous devez vous présenter **d'abord en mairie** avec **vos livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant**. Il faudra **ensuite prendre rendez-vous avec la directrice du RPI** qui reçoit le lundi à Fresnes (jour de sa décharge).

Pour tous renseignements

Mairie de Fresnes : **03.21.50.21.21**

Mairie de Plouvain : **03.21.50.16.83**

Ecole de Fresnes : **03.21.50.11.16** (Mme BRUNEAU Directrice)

Ecole de Plouvain : **03.21.59.95.17**

Collecte des déchets 2025

Le calendrier de collecte des déchets pour l'année 2025 vous sera distribué en version papier dès réception.

Ce qui ne change pas :

- la collecte des déchets ménagers (bac gris) : tous les mercredis
- la collecte sélective (bac jaune) : tous les 15 jours en semaine paire
- collecte du verre (bac vert) : le 1er mercredi de chaque mois

Ce qui change :

- le rythme de collecte des déchets verts le jeudi : pour une optimisation du ramassage (période où les tonnages collectés sont les plus importants), la collecte débutera le 17 avril 2025 avec une rotation hebdomadaire jusqu'au 12 juin, puis tous les 15 jours du jeudi 26 juin au jeudi 13 novembre (dernier ramassage de l'année)

Communauté de Communes Osartis-Marquion

Date des prochaines collectes de Fresnes-les-Montauban :

Ordures ménagères résiduelles (bac gris) : tous les mercredis		Collecte des déchets verts (contenant filaire)	
Régime OMR du mercredi 2 janvier 2025 - mardi 31 décembre 2025		Mercredi 17 avril 2025	
Collecte sélective (bac jaune) :	Moraine des déchèteries	Collecte des déchets verts	
mercredi 2 janvier 2025	Barrille et Bac de Saint-Vaast	jeudi 17 avril 2025	
mercredi 2 janvier 2025	du mardi au jeudi	jeudi 18 avril 2025	
mercredi 3 février 2025	du lundi au jeudi	jeudi 19 avril 2025	
mercredi 10 février 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 20 avril 2025	
mercredi 19 mars 2025	Mercredi et samedi	jeudi 21 avril 2025	
mercredi 26 mars 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 22 avril 2025	
mercredi 2 avril 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 23 avril 2025	
mercredi 9 avril 2025	du mardi au jeudi	jeudi 24 avril 2025	
mercredi 16 avril 2025	du lundi au jeudi	jeudi 25 avril 2025	
mercredi 23 avril 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 26 avril 2025	
mercredi 30 avril 2025	Mercredi et samedi	jeudi 27 avril 2025	
mercredi 7 mai 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 28 avril 2025	
mercredi 14 mai 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 29 avril 2025	
mercredi 21 mai 2025	du mardi au jeudi	jeudi 30 avril 2025	
mercredi 28 mai 2025	du lundi au jeudi	jeudi 1er mai 2025	
mercredi 4 juin 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 2 mai 2025	
mercredi 11 juin 2025	Mercredi et samedi	jeudi 3 mai 2025	
mercredi 18 juin 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 4 mai 2025	
mercredi 25 juin 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 5 mai 2025	
mercredi 2 juillet 2025	du mardi au jeudi	jeudi 6 mai 2025	
mercredi 9 juillet 2025	du lundi au jeudi	jeudi 7 mai 2025	
mercredi 16 juillet 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 8 mai 2025	
mercredi 23 juillet 2025	Mercredi et samedi	jeudi 9 mai 2025	
mercredi 30 juillet 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 10 mai 2025	
mercredi 6 août 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 11 mai 2025	
mercredi 13 août 2025	du mardi au jeudi	jeudi 12 mai 2025	
mercredi 20 août 2025	du lundi au jeudi	jeudi 13 mai 2025	
mercredi 27 août 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 14 mai 2025	
mercredi 3 septembre 2025	Mercredi et samedi	jeudi 15 mai 2025	
mercredi 10 septembre 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 16 mai 2025	
mercredi 17 septembre 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 17 mai 2025	
mercredi 24 septembre 2025	du mardi au jeudi	jeudi 18 mai 2025	
mercredi 1 octobre 2025	du lundi au jeudi	jeudi 19 mai 2025	
mercredi 8 octobre 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 20 mai 2025	
mercredi 15 octobre 2025	Mercredi et samedi	jeudi 21 mai 2025	
mercredi 22 octobre 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 22 mai 2025	
mercredi 29 octobre 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 23 mai 2025	
mercredi 5 novembre 2025	du mardi au jeudi	jeudi 24 mai 2025	
mercredi 12 novembre 2025	du lundi au jeudi	jeudi 25 mai 2025	
mercredi 19 novembre 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 26 mai 2025	
mercredi 26 novembre 2025	Mercredi et samedi	jeudi 27 mai 2025	
mercredi 3 décembre 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 28 mai 2025	
mercredi 10 décembre 2025	dimanche 9h - 13h45	jeudi 29 mai 2025	
mercredi 17 décembre 2025	du mardi au jeudi	jeudi 30 mai 2025	
mercredi 24 décembre 2025	du lundi au jeudi	jeudi 31 mai 2025	
mercredi 31 décembre 2025	9h - 13h45 / 13h45 - 18h45	jeudi 1er juin 2025	

La valorisation des encombrants sur rendez-vous

Ce service gratuit, offre un encombrement de la chassis et permet de vous accompagner plus rapidement dans vos besoins. À la différence de la benne, il a pour objectif d'effectuer un premier tri des déchets domestiques, afin de favoriser au maximum leur valorisation.

Mobilier, électroménager... Vos objets encombrants peuvent être remis en état pour trouver une seconde vie à la Ressource. Pensez, avant de jeter, à amener l'objet circulaire qui réduit votre impact sur l'environnement. Si le remplissage n'est pas possible vos déchets pourront devenir une source de matière première (Bois, métaux).

Prendre RDV sur notre site Internet : www.cc-osartis.com

Retrouvez l'ensemble des informations sur la collecte et gestion des déchets sur la page : www.cc-osartis.com

onglet : Votre quartier - collecte - Gestion des déchets

Numéro Vert : 0 800 10 25 35

Avancée des travaux : parc des frênes

Le parc intergénérationnel a trouvé son nom : le parc des frênes.

Les travaux ne sont pas encore terminés. Les panneaux explicatifs, en particulier de sécurité, ne sont pas installés. Il reste des plantations à réaliser et du mobilier à installer.

C'est pourquoi le parc n'est pas encore accessible : le chantier reste interdit au public.

Quand l'ouverture sera possible, vous en serez informés.



Recensement de la population

Le recensement de la population de notre commune approche.

La collecte des informations aura lieu entre le jeudi 16 janvier 2025 et le samedi 15 février 2025.



Vous serez destinataire d'un courrier sous enveloppe qui vous expliquera la procédure.

Deux personnes ont été recrutées qui devront vous présenter leur carte d'agent recenseur. Il s'agit de Aurore Okrzesik (habitant notre commune) et Agnès Everaere (habitant Biache-Saint-Vaast mais originaire de notre commune) : toutes les deux sont des agents territoriaux titulaires. Merci de leur faire bon accueil.

Le recensement est obligatoire. Le refus est passible d'une amende.

Neige et verglas : rappel

La municipalité rappelle l'obligation qui est faite aux particuliers **de déneiger et de procéder au salage sur les trottoirs en cas de verglas**, au droit de l'habitation (trottoirs), dispositions qui s'appliquent du 1er novembre au 30 avril de l'année en cours. **Un arrêté a été pris dans ce sens le 11 décembre 2020 (AR-2020-045)** pour prémunir les habitants contre les risques d'accidents, d'assurer la salubrité et la sûreté du passage.

Le déneigement et le salage des rues est assuré par le département (pour les routes départementales). En cas de nécessité, la commune fera appel à un prestataire pour les voies communales.

Pensez à vérifier et protéger du gel votre compteur d'eau extérieur.

Le coût du changement d'un compteur pour cause de gel est à la charge de l'habitant.

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Relevé du 5 décembre 2024 : taux de Nitrates = **40 mg/l** (Norme 50 mg/l)

Etat civil

Naissance : Chloë Stienne née le 2 décembre 2024

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr